



Le comité exécutif de la CAF communique ...

Le Comité Exécutif de la CAF réuni ce 5 juin 2019 à Paris a décidé, à l'unanimité de ses membres, que :

- les conditions de jeu et de sécurité n'étaient pas réunies lors du match retour de la finale de la Ligue des Champions de la CAF qui s'est tenu le 31 Mai 2019, empêchant le match d'arriver à son terme ;
- en conséquence, le match retour devra être rejoué sur un autre terrain en dehors du territoire tunisien ;
- toutes les dispositions réglementaires de la CAF relative à cette compétition sont maintenues pour ledit match retour ;
- la date et le lieu de cette rencontre seront fixés ultérieurement par le Comité Exécutif de la CAF ;
- en conséquence, l'Espérance de Tunis devra restituer au Secrétariat Général de la CAF le trophée et les médailles décernés le 31 mai 2019 dès notification officielle de la présente décision ;
- tous les autres aspects de discipline, d'organisation et d'arbitrage seront soumis aux Commissions compétentes pour traitement et décisions.